

Critères d'attribution pour bénéficier de la billetterie voyageur sur circuits scolaires

Année scolaire 2018-2019



Extrait Chapitre 5.1 du Règlement des transports scolaires

Les élèves dont les transports ne sont pas pris en charge par la Région Nouvelle-Aquitaine - Site de la Vienne, ainsi que tout autre usager, peuvent emprunter les circuits scolaires, dans la limite des places disponibles, sans surcoût pour la collectivité et sous réserve du paiement d'une participation financière conformément à la grille tarifaire voyageurs (annexe 3) contre remise d'un titre spécifique.

Pour les élèves de l'enseignement primaire et maternel, la demande doit avoir été préalablement acceptée par le maire de la commune du domicile. Il est rappelé que conformément à l'article L 212-8 du Code de l'Education, en cas d'accord favorable du maire de la commune de résidence, la commune d'accueil, peut solliciter auprès de la commune de résidence, une participation aux dépenses de fonctionnement de l'école primaire.

La Direction des Transports, après recensement des élèves respectant les conditions générales d'accès, réserve 2 ou 3 places libres, pour assurer le transport de ceux qui arriveraient en cours d'année. Les places disponibles sont attribuées en fonction des comptages effectués sur les circuits notamment en septembre de chaque année scolaire. Ainsi une réponse pourra être donnée aux autres usagers début octobre de chaque année.

Sont concernés par cette billetterie :

- les étudiants,
- les élèves internes,
- les apprentis de plus de 16 ans,
- les élèves domiciliés hors département, scolarisés et transportés par la région Nouvelle-Aquitaine Site de la Vienne, et dont le département de résidence ne prend pas en charge le coût du transport,
- les salariés,
- les stagiaires,
- les élèves relevant d'un Institut Médico-Educatif/ESAT,
- les demandes de transport ponctuelles, sous condition d'utilisation minimum de 5 jours,
- les demandes de deux cartes ou points de montée différents

La fiche d'inscription ci-jointe est à retourner, dûment complétée, accompagnée des justificatifs demandés à l'adresse suivante :

ADRESSE POSTALE

Direction des Transports routiers de voyageurs
Site de Poitiers
Hôtel de Région
15 Rue de l'Ancienne Comédie
CS75075
86021 Poitiers Cedex
@ : transportenligne86@nouvelle-aquitaine.fr
Tél. : 05 49 47 29 00

ACCUEIL PUBLIC

Direction de Transports – Avenue du
Futuroscope
Téléport 1 – Bâtiment Arobase 3 –RDC
86360 Chasseneuil du Poitou
Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h
16h30 le vendredi

Commission Nationale Informatique et Libertés

La plupart des informations portées sur le présent questionnaire font l'objet d'un traitement automatisé ; l'article 8 de la loi du 6 Janvier 1978 accorde à l'usager un droit d'accès et de rectification sur les informations nominatives le concernant.

Formulaire « Autres Usagers »

Année scolaire 2018 – 2019



→ TITULAIRE DE LA CARTE

Nom et prénom :

Date de naissance :

→ REPRESENTANT LEGAL

Nom et prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél fixe :

Tél portable :

Courriel :

→ TRANSPORT

Commune de départ : Commune d'arrivée :

Etablissement scolaire fréquenté :

Classe :

Interne Etudiant Apprenti Stagiaire Du ... / ... /... au ... / ... /...

Salarié Demandeur d'emploi RSA Autres

→ Billetterie 2018: Tarification à partir du 01 février 2019 (annexe 3 Règlement des transports scolaires)

Carnet 10 Voyages 15 €uros (1) - Coup de pouce mensuel 15 €uros Mensuel (2)

40 €uros Mensuel - 20 €uros Mensuel Jeune (3) -150 €uros Annuel Pass (4)

(1) A titre exceptionnel justifié et en dehors de tout statut scolaire (interne, étudiant, apprenti).

(2) Titres réservés aux demandeurs d'emplois, aux bénéficiaires du RSA et aux bénéficiaires de l'AAH sur justificatifs.

(3) Titres réservés aux moins de 26 ans. (4) Titres réservés aux internes et apprentis sur justificatifs

→ Paiement

Chèque bancaire : à l'ordre du Trésor Public

Fait à : _____ le _____
Signature

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Numéro de carte Numéro de circuit.....Capacité du car :..... Nombre d'inscrits.....

Commentaires :

Direction de Transports routiers de voyageurs - Site de Poitiers - Hôtel de Région
15 Rue de l'Ancienne Comédie- CS 75075 - 86021 Poitiers Cedex
Tél. : 05 49 47 29 00 – transportenligne86@nouvelle-aquitaine.fr

Commission Nationale Informatique et Libertés

La plupart des informations portées sur le présent questionnaire font l'objet d'un traitement automatisé ; l'article 8 de la loi du 6 Janvier 1978 accorde à l'usager un droit d'accès et de rectification sur les informations nominatives le concernant.